



# **TELEPHONE VOLE = TELEPHONE BLOQUE !**

Dorénavant, tout téléphone volé sera systématiquement inscrit dans les 4 jours, par le service de police ou de gendarmerie recevant la plainte, sur une « Liste noire » commune à tous les opérateurs téléphoniques. Ce boîtier sera ainsi bloqué et ne pourra donc plus être réutilisé.

**Un téléphone volé  
est donc dorénavant inutilisable :  
n'achetez pas de téléphone d'occasion  
sans sa boîte ou sa facture d'achat.**

En cas de fausse déclaration de vol réalisée pour faire marcher une assurance, le déclarant de mauvaise foi s'expose aux sanctions pénales suivantes :

- ESCROQUERIE 313-1 CP : 5 ans et 375000€
- DENONCIATION MENSONGERE : 434-26 CP : 6mois et 7500€